

## COMMUNE DE AUMALE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU CINEMA

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 17 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires des agents du cinéma ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du cinéma. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des entrées au cinéma et vente de friandises.

Les recettes de fonctionnement de 2021 représentent 122 418.47 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation du cinéma, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts de l'emprunt à payer.

Les salaires représentent 33% des dépenses de fonctionnement du cinéma

Les dépenses de fonctionnement de 2021 représentent 122 418.47 euros

##### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	38 060.00	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	40 895.00	Recettes des services	63 500.00
Autres dépenses de gestion courante	100.00	Impôts et taxes	
Dépenses financières	1 552.00	Dotations et participations	48 357.00

Dépenses exceptionnelles	300.00	Autres recettes de gestion courante	1 000.60
Total dépenses réelles	80 907.00	Autres recettes	9 560.87
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 984.00	Total recettes réelles	122 418.47
Déficit reporté	38 527.47	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	122 418.47	Total général	122 418.47

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du cinéma regroupe :

- en dépenses. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,
- en recettes : excédent d'investissement reporté

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	7 205.00	Excédent reporté	7 340.75
Mobilier et matériel de cinéma	3 762.75	Subvention CNC	643.00
		Ecritures ordre entre sections	2 984.00
Total général	10 967.75	Total général	10 967.75

### c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Acquisition matériel informatique

## III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- *Ci-joint tableau représentation graphique du budget principal*

### c) Etat de la dette

#### - Ci-joint tableau synthétique

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à AUMALE, le 14 avril 2021

Virginie LUCOT AVRIL

Vice-Présidente du Département-Maire



**- Budget global (budget principal et budgets annexes) -**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
CINEMA AUMALE	122 418,47	10 967,75	133 386,22
<b>Total</b>	<b>122 418,47</b>	<b>10 967,75</b>	<b>133 386,22</b>

*\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

**- Représentation graphique du budget principal -**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses**

Charges à caractère général : 38 060,00 €
Charges de personnel : 40 895,00 €
Déficit antérieur : 38 527,47 €
Autre : 4 936,00 €

**Recettes**

Dotations et participations : 48 357,00 €
Produit des services : 63 500,00 €
Autre : 10 561,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses**

Dette : 10 967,75 €
Autre : 0,00 €

**Recettes**

Excédent antérieur : 7 340,75 €
Autre : 3 627,00 €

**- Dette -**

**Tableau synthétique**

	Encours de la dette
CINEMA AUMALE	74 981,36
<b>Total</b>	<b>74 981,36</b>

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 552,35 an(s)

**Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus**



